Commune de Rully
5 Place de la Mairie

71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V17/2025

Portant sur rue barrée

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 25/02/2025 de SUEZ concernant des travaux de réparation de réseau assainissement rue de la Buisseole – 71150 RULLY.
Considérant que les travaux empiètent sur le domaine public rue des Bordes – 71150 RULLY

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu le mercredi 26 février 2025.
Article 2 : La rue sera barrée au niveau du 4 rue de la Buisserole – 71150 RULLY durant cette période.
Article 3 : Des panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par le pétitionnaire.
Article 4 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.
Article 5 : Le pétitionnaire, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne,d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 25 février 2025
L'adjoint délégué
Alain RICHARD

MAIRIE DE RULLY
71150 SAONE ET LOIRE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.